

**RAPPORT N°25 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 / ENVELOPPE VIE ASSOCIATIVE**

Monsieur le Vice-Président rappelle au Conseil de Communauté la mise en place d'une « enveloppe » de 10 000 € afin de subventionner, si besoin, des associations hors critères sectoriels, mais nécessitant un soutien au titre de la vie associative, pour des situations spécifiques telles que :

- des premiers projets,
- des évènements exceptionnels,
- des difficultés financières exceptionnelles

	<b>Projets subventionnés</b>	<b>Montant subvention 2023</b>
Auzelivre	Evènement autour du polar	500 €
Hôtel des Voyageurs Tours sur Meymont	Saison culturelle	500 €
Radio Supeyres	Radio culturelle, sociale et éducative	500 €
Comité des fêtes de Viverols	Fêtes des métiers traditionnels	1 000 €
Cyclo les Copains	Erreur interne dispositif FACTEUR 2022	3 000 €
<b>Total</b>		<b>5 500 €</b>

Sur proposition du Président,

Il vous est proposé

**Délibération,**

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations tel que proposé ci-dessus pour l'année 2023 ;
- de charger Monsieur le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.